



Sophie Piron

2009/01/01

⋮ Grammaire ⋮ Histoire de la grammaire

La grammaire du français au XVIII^e siècle – 2^e partie

La grammaire au fil des siècles

Sophie Piron est spécialiste de la grammaire française ; elle est responsable des cours de grammaire du français écrit au Département de linguistique et de didactique des langues à l'UQAM.

Cet article est le quatrième d'une série consacrée aux grammaires françaises à travers les siècles. Il s'agit de la seconde partie portant sur le XVIII^e siècle.

Introduction

Dans l'article précédent, nous avons décrit la naissance de la grammaire scolaire au XVIII^e siècle. Ce courant grammatical a très vite rencontré un franc succès. Il s'inspire en partie des réflexions menées par des grammairiens comme Buffier, Beauzée ou Girard, qui appartiennent au courant de la grammaire générale. Certains classements au sein des parties du discours ont été révisés par la grammaire générale et introduits dans la grammaire scolaire, leur assurant une pérennité : Lhomond, le représentant par excellence de la grammaire scolaire, extirpe les noms adjectifs (les adjectifs modernes) de la vaste

classe des noms, dans laquelle il ne reste désormais que les noms substantifs (les noms modernes). Les articles et leurs variantes (articles contractés) acquièrent une assise plus solide. Ainsi, les *du, des, au* et *aux* ne sont plus analysés sous le joug de la tradition latine ; ils ne servent plus à marquer des cas de déclinaisons, mais sont perçus comme des articles issus d'un amalgame avec une préposition. La grammaire scolaire, sous l'égide de Lhomond, remet également en question le classement des *mon, ma, mes, ce, cette, ces*, etc. Ces déterminants modernes sont encore parfois classés au XVIII^e siècle dans les pronoms, puisqu'ils renferment des informations sur la personne ou l'objet dont on parle. Si un auteur comme Beauzée (1767) propose que ces mots soient définis comme des déterminants renfermant quelques informations sur la personne, d'autres analyses avaient été mises de l'avant (pronom adjectif ou adjectif pronominal). Le caractère pronominal, défini comme le fait de contenir des informations sur la personne, reste une donnée consignée dans toutes ces propositions ; cependant, pour la première fois apparaît la notion adjectivale, c'est-à-dire le fait que ces mots s'adjoignent à un nom.

Par ailleurs, l'orthographe, de manière spécifique, et le bon usage, de manière plus générale, acquièrent une assise de plus en plus ferme dans les grammaires scolaires. On voit ainsi croître les sections portant sur les homophones et les fautes courantes.

Cette seconde partie de l'article consacré à la grammaire du XVIII^e siècle traite du phénomène de l'accord du participe passé et des modèles d'analyse grammaticale que les grammaires mettent en place pour expliquer non seulement les différents cas d'accord, mais aussi la phrase. Les thèmes présentés ici reposent sur l'analyse des mêmes grammaires que celles retenues pour la première partie. Les ouvrages choisis étaient au nombre de cinq, dont deux représentants de la grammaire scolaire. Il s'agit des *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française* (1730) de Restaut et des *Éléments de la grammaire française* (1780) de Lhomond. Les trois autres ouvrages poursuivent les réflexions menées au siècle précédent sur les principes généraux de la grammaire : *Grammaire française sur un plan nouveau* (1709) de Buffier, *Les vrais principes de la langue française* (1747) de Girard et *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage* (1767) de Beauzée.

Le classement des participes dans les

parties du discours

Jusqu'alors, le participe était défini comme une partie du discours à part entière, notamment parce que les grammairiens se trouvaient face à une difficulté de classement : les participes leur paraissaient partager des traits verbaux et adjectivaux. En effet, d'une part, le participe « marque l'action et peint l'événement » (Girard, 1747, tome 1, p. 64) et est donc assimilable à un verbe ; d'autre part, il prend des marques d'accord sous certaines conditions et est donc alors assimilable à un adjectif. Ne parvenant pas à trancher et se reposant sur la tradition latine, les grammairiens avaient tendance à hisser cette position intermédiaire au statut de partie du discours à part entière. Certains grammairiens du XVIII^e siècle (Buffier, Girard et Beauzée) commencent à remettre ce choix en question, mais le mouvement n'est pas encore suffisamment fort pour renverser le classement traditionnel et l'appliquer dans les grammaires publiées.

Par exemple, Buffier (1709) aborde les notions relatives au participe dans le chapitre « Des verbes et de ce qui a rapport » (Buffier, 1709, p. 64), tout en insistant sur le caractère adjectival des participes. À l'inverse, Girard (1747) est très catégorique quant au classement du participe : ce n'est pas parce qu'il s'accorde occasionnellement qu'il faut le classer parmi les adjectifs. Au contraire, il faut, dit l'auteur, se fonder sur les caractéristiques profondes du mot pour le classer (*figure 1*). Les ouvrages de Restaut (*figure 2*) et de Lhomond, qui s'inscrivent pleinement dans le courant de la grammaire scolaire, ne dérogent pas, quant à eux, au classement traditionnel. Dans ces ouvrages, le participe maintient sa place parmi les parties du discours et se définit comme « un nom adjectif qui a quelques propriétés du verbe. [...] il participe de la nature du Nom adjectif et de la nature du Verbe. » (Restaut, 1730, p. 168).

| | |
|--|---|
| <p>le dit d'Adjectifs. Pour moi qui cherche le caractère d'un personnage dans le rôle qu'il joue & non dans l'habit qu'il porte, je ne m'arrête point aux diverses terminaisons que le Participe peut prendre ; je considère immédiatement son service ou l'emploi pour lequel il a été établi & je vois qu'il est fait, ainsi que les autres Modes du Verbe, pour marquer l'action & peindre l'événement qu'elle procure.</p> | <p>Pour moi qui cherche le caractère d'un personnage dans le rôle qu'il joue et non dans l'habit qu'il porte, je ne m'arrête point aux diverses terminaisons que le participe peut prendre : je considère immédiatement son service ou l'emploi pour lequel il a été établi ; et je vois qu'il est fait, ainsi que les autres modes du verbe, pour marquer l'action et peindre l'événement.</p> |
|--|---|

Figure 1

Girard (1747), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, tome 1, p. 64.

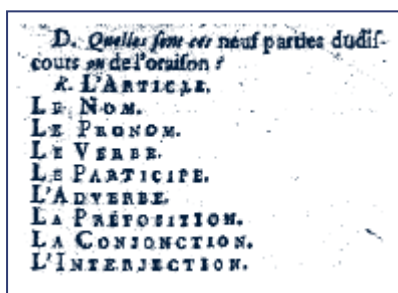


Figure 2

Restaut (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, p. 6.

L'accord du participe et les limites de l'analyse

Les grammaires du XVIII^e siècle montrent un intérêt de plus en plus marqué pour l'orthographe, qui ne prendra véritablement son essor qu'au début du XIX^e siècle. Il ne s'agit plus, comme au XVI^e siècle, de proposer des modifications au système orthographique, mais bien d'exposer des façons d'écrire normatives et de consigner des erreurs courantes. Les homophones forment le véritable emblème de ce nouvel intérêt, que l'on trouve essentiellement dans le courant scolaire exemplifié ici par Restaut et Lhomond. Cependant, dans cette veine de l'orthographe, une autre question est en train de prendre place dans toutes les grammaires : il s'agit bien évidemment de l'accord du participe passé. On constate, en effet, que les grammairiens du XVIII^e siècle consignent bien plus de cas de participes que ne l'avaient fait leurs prédécesseurs. Les cas discutés par Buffier (1709) au début du siècle permettent entre autres de constater que les règles d'accord de l'époque se rapprochent des nôtres : *j'ai reçu vos lettres, ils sont perdus, les vers que j'ai faits, ils se sont consolés de leur disgrâce, ils se sont donné un ridicule à eux-mêmes, j'ai fait les démarches que j'ai pu,*

les raisons qu'il a cru que j'approuvais, les pluies qu'il a fait ; mais on écrit la peine que se sont donné mes amis, les personnes que j'ai entendu chanter. De plus, certains cas d'accord sont encore en discussion (figure 3).

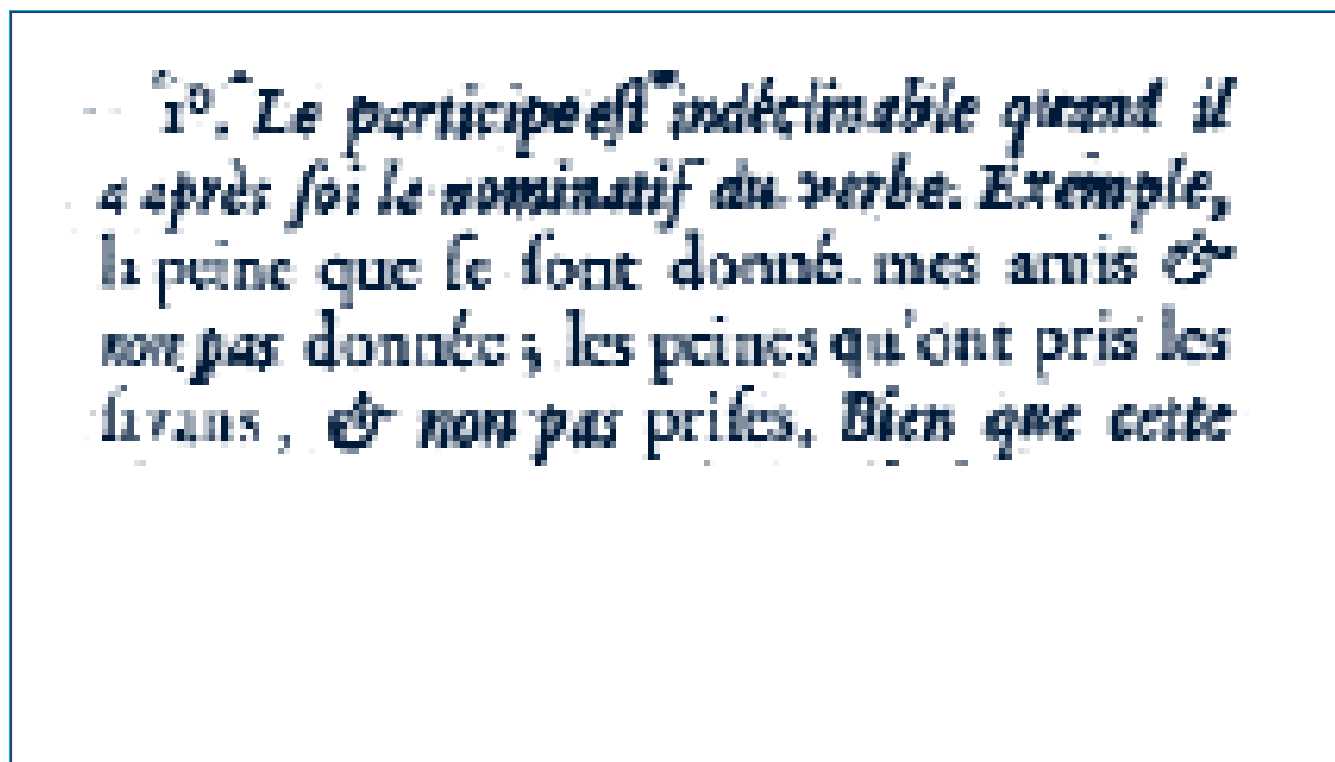
Hors des cas que nous venons marquer, & même dans quelques-uns de ceux-là, l'usage n'a rien de bien déterminé touchant la déclinaison des participes dont nous parlons : ainsi on demande encore s'il faut dire, la résolution que j'ai pris ou que j'ai prise d'aller, etc. des personnes qu'on a soupçonné ou soupçonnées d'avoir volé ; elle s'est fait ou elle s'est faite religieuse ; ils se sont rendu ou rendus maîtres de tout ; les choses qu'on lui a donné ou données à entendre. Nos Gramma-

Hors
cas
nous
mar
mêm
quel
uns
là, l'
n'a n
bien
dété
touc
décl
des
parti
dont
parle
ains
dem
enco
faut
la ré
que
ou q
j'ai p
d'all
des
pers
qu'o
a so
ou
souv
d'av
elle
ou
s'es
relig
ils s
renc
renc
maî
tout
chos
qu'o
don
don
ente

Figure 3

Si les auteurs du XVIII^e siècle secouent le joug du latin, ils restent cependant attachés à une tradition grammaticale bien ancrée dans les habitudes. Elle traverse les ouvrages grammaticaux du début du XVIII^e siècle par la terminologie qui y est utilisée, et les sections consacrées à l'accord du participe passé en sont un bon exemple. Le participe est ainsi un mot *déclinable* dans certains cas, et *indéclinable* dans d'autres, comme dans *les pluies qu'il a fait*. Peu à peu, cependant, apparaissent des termes plus modernes : Girard (1747) expose les cas de *concordance* du participe et Lhomond (1780) explique que le participe varie et « s'accorde en genre et en nombre » dans certaines situations.

Le système des fonctions étant en formation, les auteurs font encore appel aux cas latins pour exposer les relations d'accord en jeu dans la phrase. Les termes de nominatif (*figure 4*), d'accusatif (*figure 5*) et de datif (*figure 6*) sont ainsi utilisés pour marquer respectivement les fonctions de sujet, de complément direct et de complément indirect. En fait, les auteurs notent ainsi soit la forme du mot qui gère l'accord (par exemple, pronom au datif, à l'accusatif), soit le type de complémentation (régime accusatif, régime datif).



1° L
parti
est
indé
quan
après
le
nom
du v
Exer
la pe
que
sont
mes
et no
don
les p
qu'o
les s
, et n
pas

Figure 4

Les participes sont ordinairement déclina-
bles à la suite de l'auxiliaire j'ai, précédé
d'un pronom à l'accusatif: comme, que, le,
la, les, ainsi on dira, le livre que j'ai fait,
je vous le présente: la harangue que j'ai
faite, je vous la donne; les vers que
j'ai faits, je vous les ai lus.

Les
parti
sont
ordin
décl
à la
l'aux
, pré
d'un
à l'a
com
le, la
ains
le liv
j'ai f
je vo
prés
hara
que
faite
la d
les v
j'ai f
vous
lus.

Figure 5

3°. Le participe est indéclinable après un verbe réciproque, quand ce verbe a pour auxiliaire je suis. Et pour régime un pronom personnel au datif ; ils se font donner un ridicule à eux-mêmes. Et non pardonnez, parce que si est ici au datif : de même une femme parlant d'elle-même dirait, je me suis prescrite cette règle ; et non pas prescrite, parce que me est ici au datif.

3° Le participe est indéclinable après un verbe réciproque quand ce verbe a pour auxiliaire *je suis* et pour régime un pronom personnel au datif : *ils se sont donné un ridicule à eux-mêmes* ; et non pas *donnés* ; parce que *se* est ici au datif ; de même une femme parlant d'elle-même dirait, *je mesuis prescrite cette règle*, et non pas *prescrite*, parce que *me* est ici au datif.

Figure 6

Buffier (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, p. 240.

L'architecture de la phrase

Les grammairiens de l'époque n'ont pas encore clairement établi la définition de la phrase. Malgré les différences de point de vue, la perspective choisie est cependant toujours celle du sens. En effet, l'unité étalon est celle de la « proposition », qui contient au moins deux éléments formant une unité de base : un sujet et ce qu'on en dit (*figure 7*). Les piliers de l'expression sont donc, d'une part, « le sujet dont on parle » et, d'autre part, « ce qu'on en affirme » (Buffier, 1709, p. 9). Le courant de la grammaire générale insiste sur le fait que toutes les langues sont soumises à cette règle. Par ailleurs, Beauzée (1767), dans le sillage de Port-Royal (*voir à ce sujet l'article portant sur la grammaire au XVII^e siècle*), définit la proposition comme un jugement qui exprime « la perception de l'existence intellectuelle d'un sujet sous telle relation à telle manière d'être » (Beauzée, 1767, tome 2, p. 6). Ainsi, la proposition se compose-t-elle d'un sujet et d'un attribut. Celui-ci « exprime l'existence intellectuelle du sujet » (Beauzée, 1767, tome 2, p. 7-8).

| | |
|---|--|
| <p>D. De quoi se sert-on pour exprimer ce que l'on affirme du sujet ?</p> <p>R. On se sert du Verbe, comme nous l'avons déjà dit.</p> <p>D. Comment appelle-t-on une suite de mots qui contiennent un sujet, & ce que l'on en affirme ?</p> <p>R. On l'appelle une proposition ou une phrase.</p> | <p>Demande. De quoi se sert-on pour exprimer ce que l'on affirme du sujet ?</p> <p>Réponse. On se sert du verbe, comme nous l'avons déjà dit.</p> <p>Demande. Comment appelle-t-on une suite de mots qui contiennent un sujet, et ce que l'on en affirme ?</p> <p>Réponse. On l'appelle une proposition ou une phrase.</p> |
|---|--|

Figure 7

Restaut (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, p. 128.

Les grammaires générales du XVIII^e siècle ont hérité des avancées philosophiques et logiques de Port-Royal. Elles posent ainsi le verbe *être* comme le verbe par excellence (le verbe « substantif ou abstrait » Beauzée, 1767, p. 405), qui contient l'idée de « l'existence intellectuelle » (Beauzée, 1767, p. 405). À côté du verbe fondamental qu'est le verbe *être*, tous les autres verbes de la langue sont des verbes « adjectifs », parce qu'ils ajoutent une nuance sémantique au verbe de base. Par conséquent, ces grammaires, également sur le modèle de Port-Royal, décomposent tous les verbes en deux parties : le verbe *être* et une précision sur l'existence posée par le verbe *être*. Cela fait penser à une structure sémantique profonde, en quelque sorte. Ainsi, des phrases comme *Dieu veut* ou *Les hommes trembleront* se décomposent en *Dieu est voulant* et *Les hommes sont tremblants* (Beauzée, 1709, tome 1, p. 406). De telles propositions sont analysées, chez Beauzée, en deux éléments seulement : un sujet (*Dieu, les hommes*) et un attribut (*est voulant, sont tremblants*).

Les ancêtres des CD et CI

Le régime est une notion-clé de la grammaire « émergente » du français. Cette notion s'inscrit initialement dans le domaine de la syntaxe dans la mesure où elle renvoie à un phénomène de complémentation, et elle s'applique à n'importe quel type de mot. Que ce soit dans *Le pasteur connaît ses brebis*, *Vous êtes savant* ou *Un ami de plaisir*, les grammairiens de l'époque repèrent des régimes, sans établir de distinction entre eux. *Ses brebis* et *savant* sont les régimes des verbes *connaît* et *êtes*, tandis que *de plaisir* est régime de *un ami* (Buffier, 1709, p. 62). Au XVIII^e siècle, cependant, les grammaires traitent de plus en plus précisément les compléments du verbe et

proposent une esquisse de terminologie pour ce type de complémentation. Buffier (1709) propose ainsi que, dans la phrase *Il faut sacrifier la vanité au repos* (figure 8), *la vanité* soit le régime *absolu* et *au repos*, le régime *respectif*. Pour faire référence au même phénomène, Restaut parle de régime *direct* ou *absolu* (*Je préfère la science aux richesses*, Restaut, 1730, p. 132) et de régime *indirect* ou *relatif* (*Je préfère la science aux richesses*). Lhomond simplifie la terminologie et donne *régime direct* et *régime indirect*. Voilà les ancêtres des compléments directs et indirects.

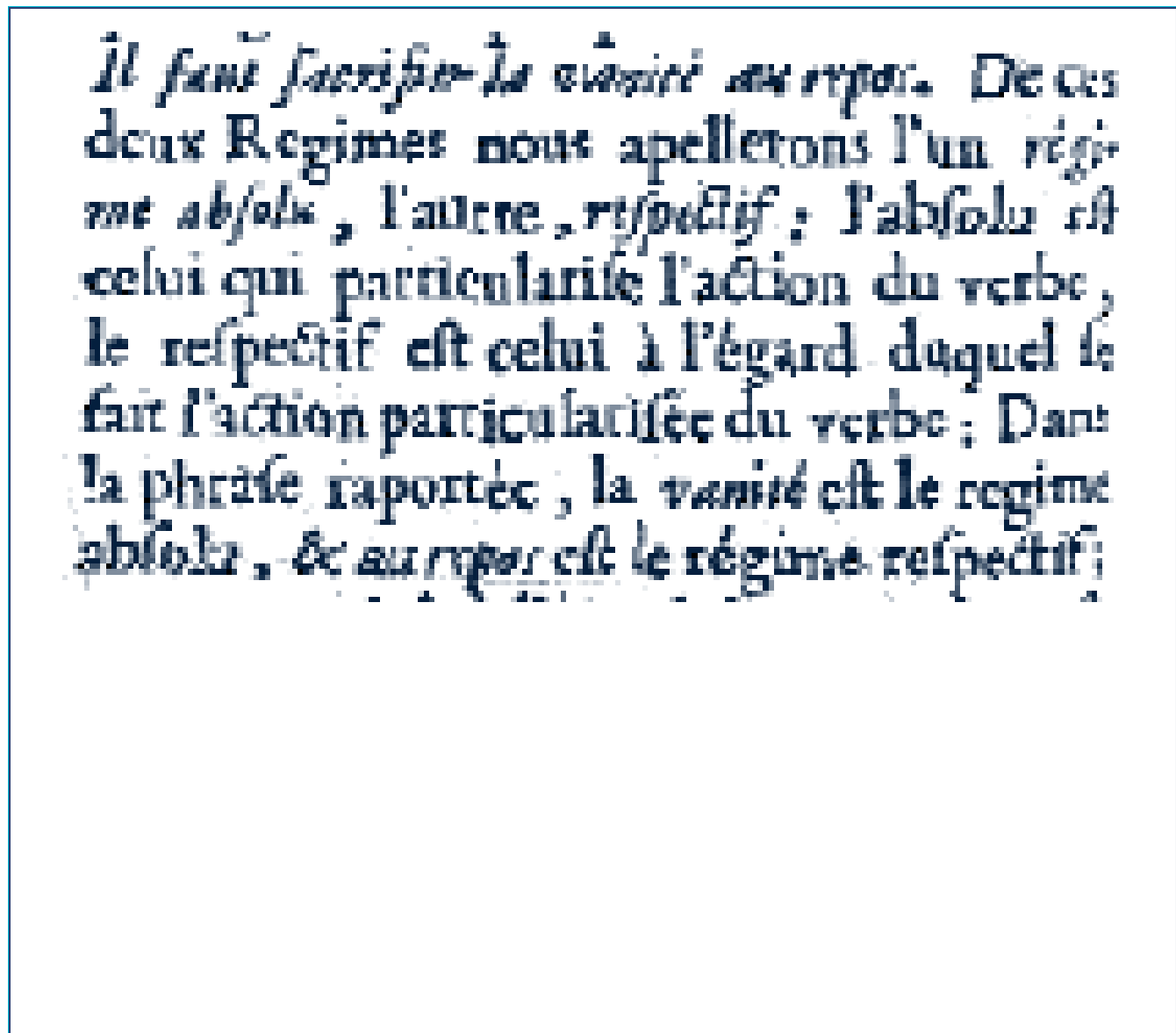
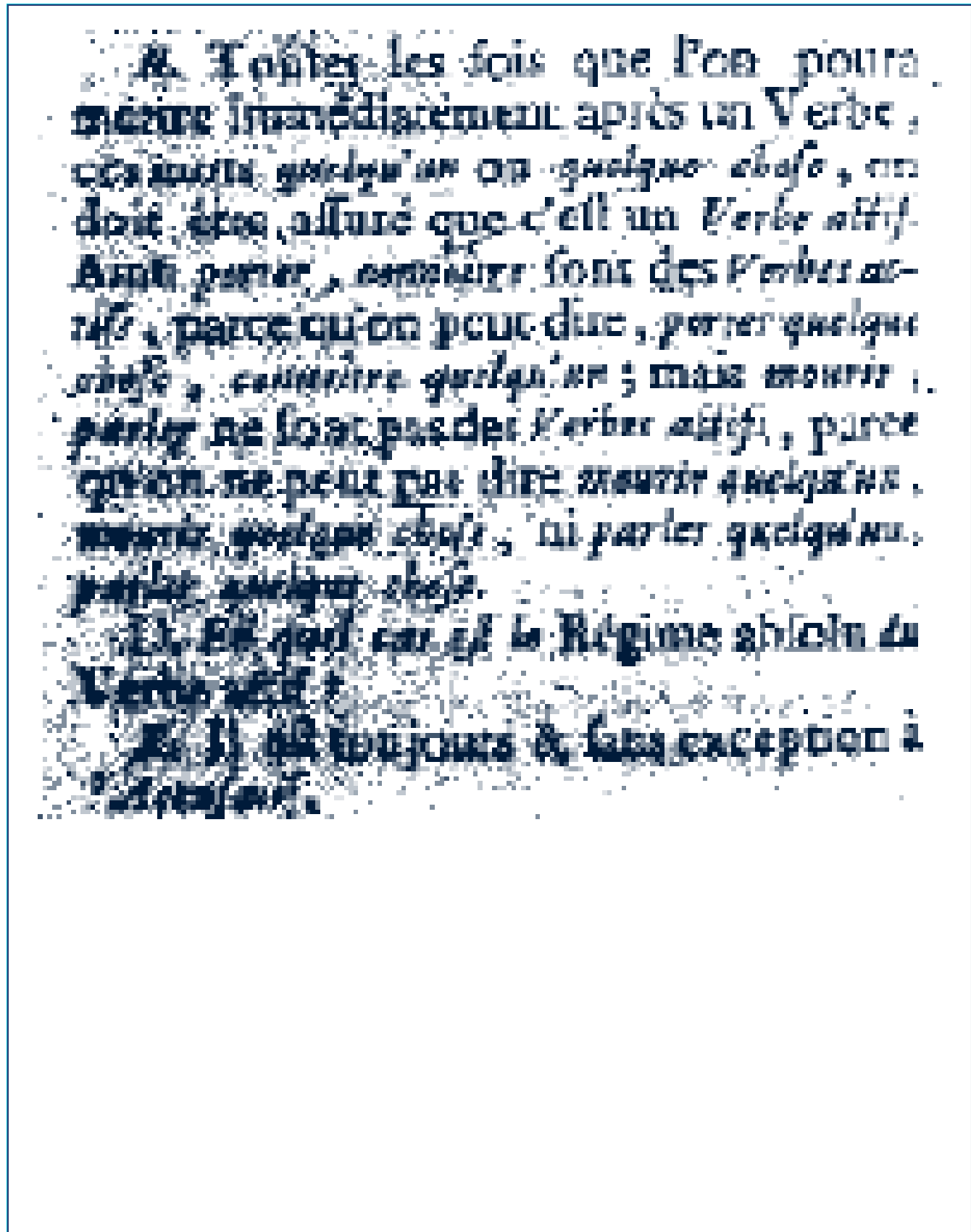


Figure 8
Buffier (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, p. 62.

Par ailleurs, la grammaire française est redevable à Restaut d'avoir développé les questions pour trouver le sujet et les compléments directs et indirects. Au départ, l'auteur avait réduit l'emploi verbal à une expression générique (figure 9) : *connaître quelqu'un, porter quelque chose*

. Ensuite, dans son *Abrégé des principes de la langue française* (1732), il a tourné ces formules en questions, et c'est cet ensemble de questions que la grammaire scolaire a retenu, que ce soit pour identifier les compléments directs et indirects ou pour identifier le sujet. On retrouve ces questions chez Lhomond (*figure 10*).



Rép
Tout
que
pour
imm
après
verb
mots
ou q
chos
être
que
verb
Ains
port
conn
des
actif
qu'o
dire
quel
chos
conn
quel
mais
parle
pas
verb
par
ne p
dire
quel
mou
quel
, ni p
quel
parle
chos
Dem
quel
régin
du v
actif
Rép
est t
sans
exce
l'acc

Figure 9

Restaut (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire françoise*, p. 135.

| | |
|---|---|
| <p>RÉGIME DES VERBES ACTIFS.</p> <p>On appelle verbe actif celui après lequel on peut mettre, <i>quelqu'un, quelque chose</i>. <i>Aimer</i> est un verbe actif, parce qu'on peut dire : <i>aimer quelqu'un</i>. Par exemple, <i>J'aime Dieu</i> ; ce mot qui suit le verbe actif s'appelle le régime de ce verbe. On connaît le régime en faisant la question <i>qu'est-ce que ?</i> Exemple. <i>Qu'est-ce que j'aime ?</i> Réponse. <i>Dieu</i>. <i>Dieu</i> est le régime du verbe <i>j'aime</i>.</p> | <p>Régime des verbes actifs</p> <p>On appelle verbe actif celui après lequel on peut mettre <i>quelqu'un, quelque chose</i>. <i>Aimer</i> est un verbe actif, parce qu'on peut dire : <i>aimer quelqu'un</i>. Par exemple, <i>j'aime Dieu</i> ; ce mot qui suit le verbe actif s'appelle le régime de ce verbe. On connaît le régime en faisant la question <i>qu'est-ce que ?</i> Exemple. <i>Qu'est-ce que j'aime ?</i> Réponse. <i>Dieu</i>. <i>Dieu</i> est le régime du verbe <i>j'aime</i>.</p> |
|---|---|

Figure 10

Lhomond (1780), *Éléments de la grammaire française*, p. 45.

La notion de régime et la particularisation

La notion de régime s'inscrit cependant bien plus, lorsqu'on lit ces grammaires, dans le domaine de la sémantique. En effet, le régime permet d'exposer du sens, de le préciser ; à ce titre, il « [...] n'est autre chose que le concours des mots pour l'expression d'un sens ou d'une pensée » (Girard, 1747, p. 87). Il intervient dans la structure de la proposition, qui est, rappelons-le, l'agencement d'un sujet et d'une affirmation à propos de celui-ci. Dès lors, le régime peut s'accrocher soit au sujet (exprimé par un nom), soit à l'affirmation qui en est faite (exprimé par un verbe, *figure 11*). Ainsi, il est ancré dans la structure de la proposition, mais son existence est justifiée par la sémantique. En fait, il n'existe que pour exprimer du sens. C'est ce que les grammairiens dénomment la particularisation : un régime permet de particulariser le sens d'un nom ou d'un verbe (*figure 12*).

| | |
|--|---|
| <p style="text-align: center;">De Régime de Verbe.</p> <p>D. Pour ce que j'ai parlé plusieurs fois de Régime du Verbe, j'en ai à présent l'explication.</p> <p>R. C'est ici le lieu de l'expliquer.</p> <p>Le Régime du Verbe est ce qui particularise l'affirmation de la détermination à une chose plutôt qu'à une autre, ou ce qui désigne d'une manière particulière, ce qu'est le sujet, ou ce qu'il fait.</p> | <p>Du r Dem m'av plus régim sans l'exp C'es l'exp régim ce q l'affi déter chos une dési man ce q ce q</p> |
|--|---|

Figure 11

Restaut (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, p. 130.

De même, quand je dis, *j'aime*, j'exprime bien en général mon action d'*aimer*; mais je ne la détermine à aucun objet particulier; au lieu que quand je dis, *j'aime la vertu*, le mot *vertu* particularise mon affirmation, & donne à mon action d'*aimer*, un objet particulier qui est la *vertu*: ainsi la *vertu* est le Régime du Verbe *j'aime*, puisqu'il désigne d'une manière particulière ce que fait le sujet, ou le Nominatif du Verbe qui est *moi*.

De n
quan
dis,
j'exp
bien
géné
mon
d'*ai*
mais
la
déter
à au
obje
parti
au li
quan
dis j
la ve
mot
parti
mon
affir
et de
mon
d'*ai*
obje
parti
qui e
verte
ains
verte
régim
verb
j'aim
puis
dési
d'un
man
parti
ce q
le su
le
nom
du v
qui e

Figure 12

Restaut (1730), *Principes généraux et raisonnés de la grammaire française*, p. 131.

Les compléments

Derrière la notion de régime se forge peu à peu une notion plus moderne, celle de complément. Beauzée la définit ainsi : « Le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification » (*figure 13*).

L'association entre syntaxe et sémantique perdure. Cependant, une distinction profonde est en train de prendre forme. Beauzée (1767) l'établit avec clarté, et nous présentons ici sa théorie. Selon lui, il existe deux types de compléments : d'une part, les compléments qui renvoient à la forme (aspect syntaxique) et qu'il nomme *compléments grammaticaux* ou *compléments initiaux* ; d'autre part, les compléments qui renvoient au sens (aspect sémantique) et qu'il nomme *compléments logiques* (*figure 14*). Ces deux types de compléments représentent deux angles sous lesquels on aborde la matière de la phrase. Lorsqu'un complément est envisagé à la lumière du sens, il est défini comme l'ensemble des mots qu'il contient, puisqu'il s'agit de faire référence à la globalité du sens convoyé par le complément. Par exemple, dans *avec les soins requis dans les circonstances de cette nature* (Beauzée, tome 2, p. 56), le complément logique du mot *soins* est *requis dans les circonstances de cette nature*. « Le complément entier prend [...] le nom de complément *logique*, parce que c'est l'expression de l'idée totale que la raison envisage [...]. » (Beauzée, 1767, tome 2, p. 55-56). Par contre, dans ce même exemple, le complément grammatical du mot *soins* n'est que l'adjectif *requis*. En effet, envisagé à la lumière de la forme, seul le premier mot dans la chaîne constitue le complément grammatical (qui porte aussi, clairement, lorsqu'il est un adverbe ou une préposition, le nom de *complément initial*).

| | |
|---|---|
| <p>On a vu dans le Chapitre précédent, que le Complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification: & nous nous sommes</p> | <p>On a vu dans le chapitre précédent que le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification.</p> |
|---|---|

Figure 13

Beauzée (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, tome 2, p. 44.

Des différentes sortes de Compléments;

On peut envisager les Compléments ou dans la forme de leur expression, ou dans l'effet de leur signification: & ces deux aspects généraux sont comme deux sources, d'où découlent les différentes distinctions qu'il faut faire des Compléments.

Des
diffé
sorte
com
On p
envi
com
ou d
form
expr
ou d
l'effe
sign
et ce
aspe
géné
sont
deux
sour
déco
diffé
disti
qu'il
faire
com

Figure 14

Beauzée (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, tome 2, p. 53.

Analyse logique et analyse grammaticale

La distinction d'analyse entre la forme (aspect grammatical) et le sens (aspect logique) s'étend à l'ensemble de la proposition. Dès qu'il y a une expression complexe, c'est-à-dire dès que le sujet ou l'attribut est composé d'un ensemble de mots, les deux analyses doivent être posées. En effet, il y a alors un aspect formel qui relève de la concaténation de mots à l'intérieur du sujet ou à l'intérieur de l'attribut, et un aspect

logique qui relève de la particularisation du sens amenée par la concaténation. Beauzée (1767) donne un exemple très clair de cette double analyse, qui connaîtra son apogée au XIX^e siècle (figure 15).

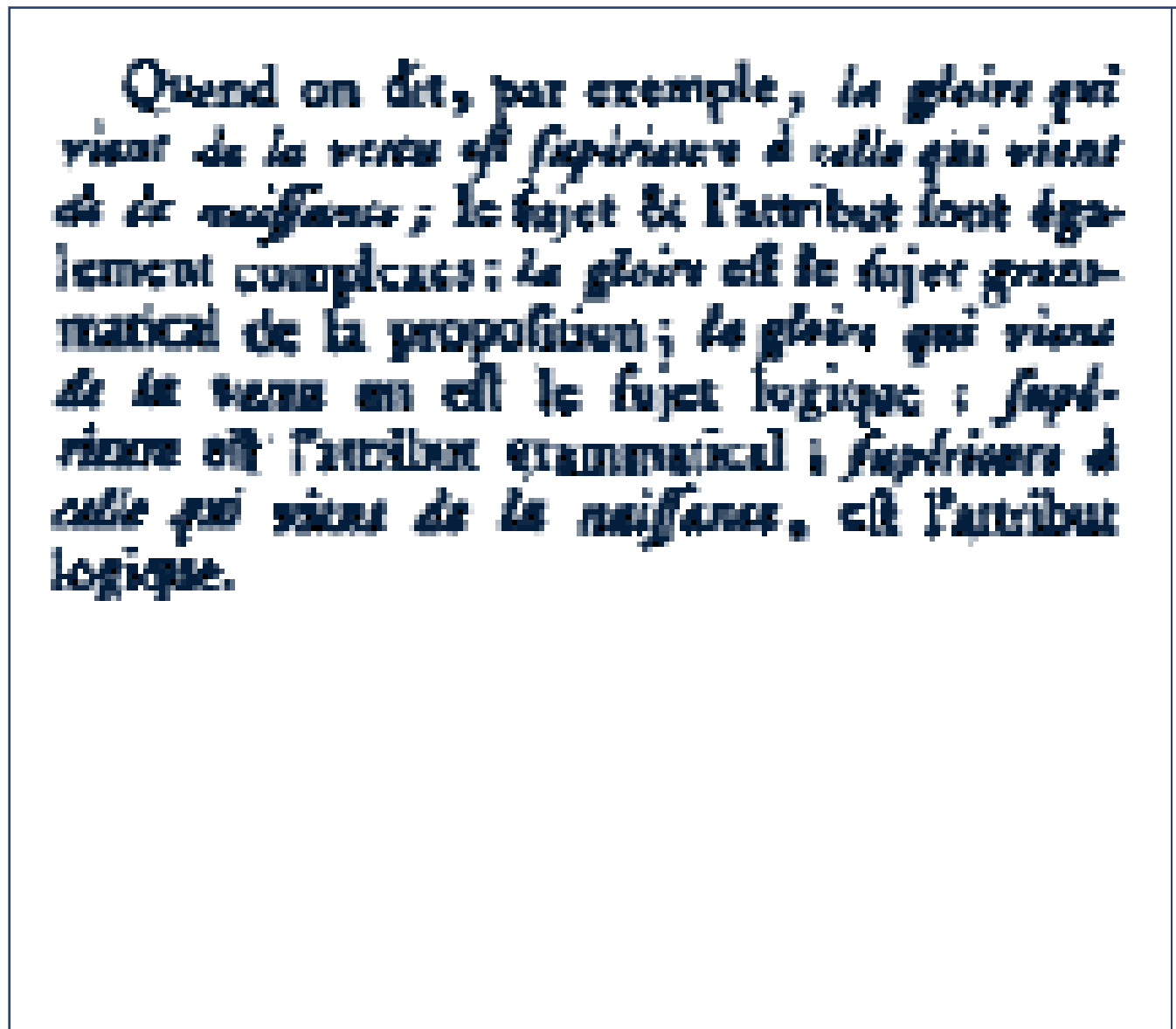


Figure 15
Beauzée (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, tome 2, p. 57.

Le complément circonstanciel

Le complément circonstanciel fait son apparition dans la liste des compléments abordés par les grammairiens du XVIII^e siècle, en particulier dans le courant de la grammaire générale. La façon dont il est introduit varie quelque peu, mais les

Qua
dit, p
exer
la g
vien
vert
sup
celle
vien
naï
le su
l'attr
égal
com
la g
le su
gran
de la
prop
la g
vien
vert
le su
logi
sup
est l
gran
sup
celle
vien
naï
est l
logi

définitions convergent toutes vers une description sémantique : un complément circonstanciel exprime des circonstances.

Buffier (1709) avait exploité cette notion au point de lui conférer la troisième place dans la structure de la proposition, aux côtés du sujet et de l'attribut. Selon lui, toutes les langues présentent trois éléments : « 1^o Le sujet dont on parle, 2^o ce qu'on en affirme, 3^o les circonstances de l'un & de l'autre [...] » (Buffier, 1709, p. 9). Les circonstances équivalent donc aux notions de régime et de complément. Par conséquent, tout comme ces deux notions, elles apparaissent sur le plan syntaxique, mais se définissent d'un point de vue sémantique. Buffier propose un terme plus théorique pour les nommer : ce sont des *modificatifs*. Avec cette terminologie, il analyse la phrase *Le zèle sans prudence agit témérairement* (Buffier, 1709, p. 49), dans laquelle *sans prudence* et *témérairement* sont des circonstances, et donc des modificatifs (figure 16).

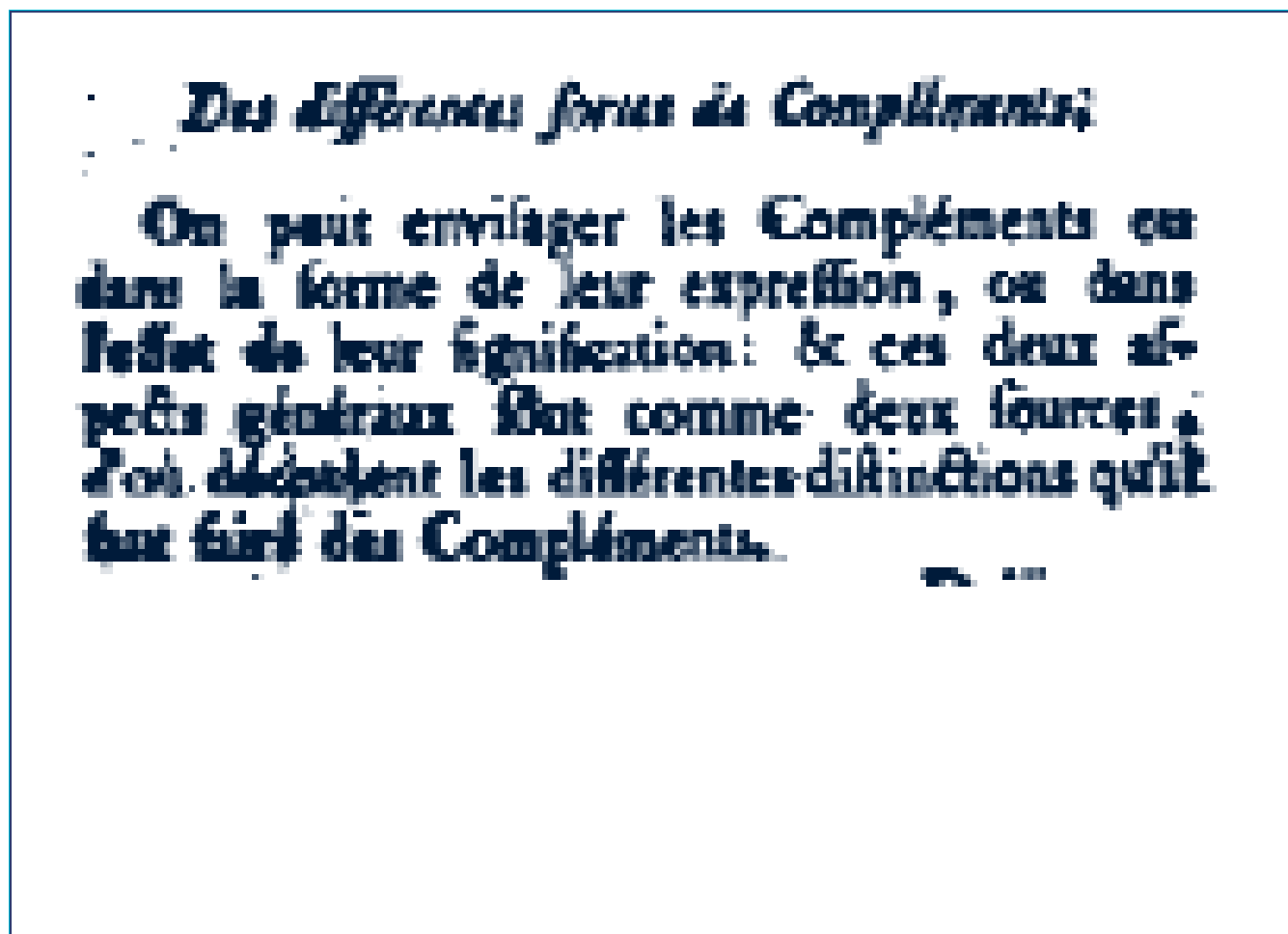


Figure 16

Buffier (1709), *Grammaire française sur un plan nouveau*, p. 49.

Quant à l'analyse des fonctions, elle est développée chez l'abbé Girard (1747), qui semble être le seul à utiliser ce terme. Pour couvrir les éléments de la proposition, l'auteur propose les fonctions de subjectif, attributif, objectif, terminatif, circonstanciel, conjonctif et adjonctif. La fonction de circonstanciel (*figure 17*, Girard, p. 91 et 92) semble n'être associée qu'au verbe.

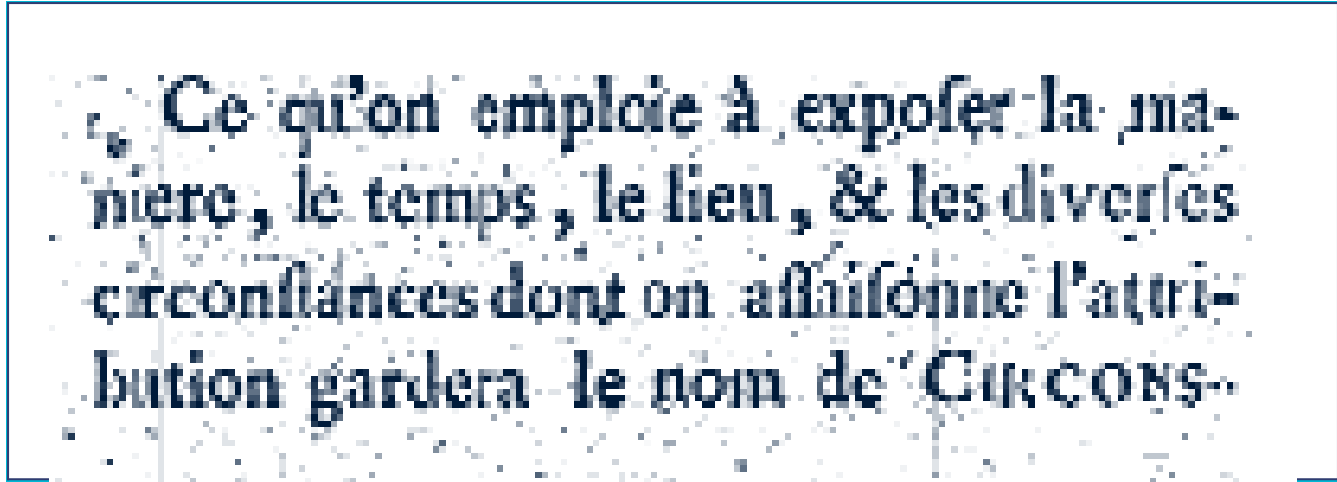


Figure 17

Girard (1747) *Les vrais principes de la langue française*, p. 91-92.

TINCTIEN ; puisque toutes ces choses y paroissent d'un air de Circonstance.

Le grammairien qui mène l'analyse de la notion de circonstances le plus loin est Beauzée. La distinction qu'il a préalablement établie entre le niveau d'analyse de la forme et celui du sens lui permet d'aborder l'exposé des compléments avec rigueur. Il indique ainsi que le nombre de compléments envisagés sous l'angle de la sémantique est très grand, dans la mesure où chaque sens définit un type de complément (*figure 18*). Il regroupe les grandes catégories sémantiques au moyen des mots interrogatifs latins : *quid* (qui, quoi, objet), *ubi* (où, lieu), *quibus auxiliis* (avec quelle aide, instrument), *cur* (pourquoi, cause), *quomodo* (comment, manière), *quando* (quand, temps). La catégorie du lieu se ramifie en plusieurs sous-sens : le « lieu de la scène, c'est-à-dire où l'événement se passe ; comme *vivre À PARIS, être AU LIT, couché SUR LA TERRE, un discours prononcé EN CHAIRE* », le « lieu de départ, comme *venir DE ROME, partir DE SA PROVINCE* », le « lieu de passage, comme *passer PAR LA CHAMPAGNE, aller en Italie PAR LA MER* », et le « lieu de tendance, c'est-à-dire vers lequel le mouvement est dirigé ; comme *aller EN AFRIQUE, se retirer DANS LE DÉSERT, fuir AU JARDIN, sortir SUR LA PLACE, partir POUR LA CAMPAGNE* » (Beauzée, 1767, tome 2, p. 61-62).

II. Si l'on envisage les Compléments dans l'effet de leur signification; on peut admettre autant de sortes de Compléments, qu'il peut y avoir de manières possibles de déterminer la signification d'un même mot.

Si l'on envisage les compléments dans l'effet de leur signification, on peut admettre autant de sortes de compléments qu'il peut y avoir de manières possibles de déterminer la signification d'un même mot.

Figure 18

Beauzée (1767), *Grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage*, tome 2, p. 57.

Conclusion

Le XVIII^e siècle grammatical oscille entre héritage et modernité. Dans un premier temps, il hérite bien entendu du passé. Ainsi, la grammaire scolaire poursuit la tradition de classement du participe parmi les parties du discours tandis que la grammaire générale remet en question cette façon de faire et préfère voir dans le participe une forme du verbe. L'héritage est également perceptible dans les parties consacrées à l'accord du participe passé. Les cas exposés sont plus nombreux, et les grammairiens admettent qu'il existe une part de flou. Certains accords restent ainsi non réglementés. Cependant, la terminologie qui dessert ces explications d'accord s'inscrit encore fortement dans la tradition latine : participe déclinable, accusatif placé devant le verbe, etc.

De même, le XVIII^e siècle renforce et raffine l'héritage de Port-Royal. L'analyse logique qui y avait été élaborée en 1660 sous-tend l'architecture de la proposition, qui repose sur deux piliers sémantiques : d'une part, « le sujet dont on parle » et, d'autre part, « ce qu'on en affirme » (Buffier, 1709, p. 9). Le verbe *être* permet d'exprimer ce que l'on dit à propos du sujet. Il est le verbe existentiel et sert à décomposer n'importe quel autre verbe. L'analyse se fait, par exemple, chez Beauzée en un sujet et un attribut :
Dieu – est voulant ; Les hommes – sont tremblants.

Toutefois, le XVIII^e siècle va également de l'avant : il développe l'analyse grammaticale moderne en posant les jalons de la notion de complémentation. Les compléments directs et indirects apparaissent plus clairement. Ils portent des appellations encore variées, mais la grammaire scolaire a déjà mis au point les questions pour les repérer. La notion de complémentation est une notion très vaste, qui est synonyme de modification et de circonstance et qui mêle syntaxe et sémantique. Beauzée est celui

qui aura clairement établi la frontière entre ces deux niveaux d'analyse. Il développe ainsi le plan de l'analyse grammaticale et celui de l'analyse logique. Cette distinction est essentielle, car elle fonde la grammaire scolaire du XIX^e siècle, qui fera de cette double modalité le passage obligé de tout exercice en classe de français.



Sophie Piron

Professeure à l'UQAM